

Compte-rendu de réunion de Commission Sportive Régionale Tenue au siège de la ligue le dimanche 06 avril 2025 à 10 H.

Présents :

Assistent : CHIORINO Laure.

Jean LACROIX remercie les personnes présentes et propose de passer immédiatement à l'ordre du jour qui est assez chargé avec notamment la constitution du calendrier sportif 2025-2026 et l'établissement des règlements sportifs 2025-2026. Il précise que ces documents devront être présentés et validés au prochain Conseil de Ligue qui aura lieu fin avril.

1. Calendrier 2025-2026

A partir du calendrier fédéral, diverses propositions ont déjà circulé entre les membres et il convient de finaliser certains cas particuliers

1.1. **Pour le critérium fédéral**, la ligue avait demandé l'organisation du 3^{ème} tour de N1, mais il apparaît que ce tour a été confié à AUCH et la FFTT nous propose l'organisation du tour 1 des 17-18-19 octobre. Ce changement pose de nombreux problèmes :

- Pour l'ARTENIUM dont on ne connaît pas la disponibilité sur ces dates,
- Pour le CD 63 qui n'a pas de date de report et doit trouver 4 salles de 16 tables pour l'organisation de son échelon départemental si l'ARTENIUM est mobilisé par la N1,
- Pour le club de CLERMONT qui organise début novembre un tournoi national et craint d'avoir des difficultés pour motiver des bénévoles et des arbitres à très peu d'intervalle....

Pour lever toutes ces interrogations, Philippe GENESTE se renseignera sur la disponibilité de l'ARTENIUM et Didier GOUGIS verra avec son équipe les solutions possibles pour l'organisation du CF départemental.

1.2. **Pour le championnat par équipes**, alignement sur le calendrier national. Avec le passage du tour 7 au 10 janvier 2026, la rencontre de barrage des 2^{èmes} de pré-nationale aura lieu le 17 et la constitution des poules le dimanche 18.

Jean LACROIX propose également que l'on puisse fixer la date de constitution des poules de phase 1 de 25/26 début juillet. Après discussion, la date du dimanche 06 juillet est choisie en espérant que la FFTT aura pu nous fournir à cette date la composition des poules nationales. Laure appellera la responsable fédérale pour s'assurer de cette possibilité.

1.3. **Autres épreuves** : le top détection est placé le samedi 17 janvier puisque la seule épreuve à cette date est le barrage de montée en N3 qui ne devrait pas immobiliser trop de cadres.

1.4. **Intercomités** : la date du 20 juin est proposée. Toutefois, de nombreuses interrogations demeurent quant à la tenue de cette organisation qui met en jeu de nombreux autres comités et ligues.

Jean LACROIX propose à la commission de valider ce projet qui devra être soumis au prochain Conseil de Ligue. **A l'unanimité, la commission sportive approuve le projet de calendrier 2025-2026.**

2. Règlements sportifs 2025-2026

Un certain nombre de remarques et demandes d'évolution ont été adressées au secrétariat et il convient donc que la commission en fasse l'étude et en intègre certaines.

2.1. **TOP Détection** : la catégorie B2 filles est supprimée. Ces joueuses sont déjà connues et ne justifient donc pas d'une action de détection.

2.2. **Tournois** : deux problèmes sont soulevés :

- Le fait d'avoir des tournois en même temps qu'une épreuve régionale comme le TOP détection ou le challenge Masset, avec une concurrence nuisible à la qualité de notre épreuve. Après débat, il paraît difficile d'interdire à des joueurs de choisir. Le principe est de bien souligner auprès des clubs la valorisation apportée par la participation à une épreuve régionale officielle.
- Le fait que plusieurs tournois de même catégorie puissent avoir lieu à la même date. A ce jour, il n'existe aucun règlement limitant ou interdisant aux clubs de monter des organisations concurrentes. Un calendrier des tournois est à établir en demandant aux clubs de faire connaître leurs intentions d'organisation.

Au vu des problèmes rencontrés par Daniel dans la procédure de validation des demandes, il importe que les comités valident les demandes et que les dossiers déposés soient complets dès le départ sous peine de nullité de la demande. De même, il est nécessaire de proposer un règlement type afin qu'il n'y ait pas à demander de nombreuses modifications pour mise en conformité du dossier.

2.3. Critériums vétérans : avec l'augmentation du nombre de catégories, il faut prévoir de modifier le cahier des charges au niveau du nombre de récompenses et également à augmenter la dotation par lot (actuellement 20 €, qui date désormais de plus de 10 ans).

2.4. Championnats AURA seniors : au vu du nombre important d'inscriptions à cette épreuve, il est proposé de séparer les seniors des autres catégories sur la base de l'organisation suivante

- L'épreuve se déroule sur deux jours : le samedi après-midi avec une épreuve préliminaire qualifiant 16 joueurs pour l'épisode du dimanche
- 8 têtes de série en masculins sont retenues pour participer directement le dimanche
- Le samedi 64 joueurs (intégrant les joueurs qualifiés par leur épreuve départementale) sont regroupés en 16 poules de 4. A l'issue des poules les 16 premiers sont opposés par tirage au sort à un deuxième de poule. Les 16 vainqueurs sont qualifiés pour le dimanche
- Le dimanche les 8 têtes de série sont regroupées avec les 16 qualifiés du samedi en 8 poules de 3 avec 2 qualifiés dans un Tableau à Elimination Directe.
- Des doubles mixtes – doubles dames et doubles messieurs seront organisés le dimanche. Nombre de paires limité à 16 pris dans l'ordre du total décroissant des points des paires. L'épreuve de double se déroulera le matin et les simples l'après-midi.
- En dames, le groupe du dimanche sera constitué en fonction du nombre d'inscriptions.
- Cette proposition est acceptée à l'unanimité, Roger PERON fera une proposition de règlement pour cette épreuve.

2.5. Championnats AURA jeunes :

- Pas de changements dans l'organisation des finales AURA pour les benjamins-minimes-cadets-juniors garçons et filles.
- Proposition d'intégrer un championnat AURA poussins-poussines. En raison de la séparation avec le championnat senior, **cette proposition est acceptée**. Pour les comités organisant une épreuve départementale dans cette catégorie, le champion et la championne seront qualifiés pour la finale régionale.
- Pour les tableaux qualificatifs aux championnats de France, les perdants des ¼ de finale joueront des places de classement dans l'éventualité d'un repêchage dans leur catégorie.

2.6. Règle de participation aux Championnats AURA : sur le même principe que la participation aux championnats AURA Vétérans, il est proposé que pour s'inscrire aux championnats AURA, les joueurs soient en obligation de participer effectivement à l'échelon départemental si celui-ci a lieu avant l'épreuve régionale. Après débat, **cette proposition est acceptée à l'unanimité**. Les comités auront à valider, ou invalider, les éventuelles demandes d'inscription régionales n'ayant pas satisfait à l'obligation départementale.

2.7. Championnats par équipes : plusieurs points sont abordés :

- Demande d'un club qui s'estime lésé par le système de départage Points gagnés/ points perdus car son équipe se trouve en concurrence avec une équipe qui a bénéficié d'un forfait et donc d'un score de 14/0 en sa faveur. A l'heure actuelle notre règlement prévoit effectivement l'application de ce score. Il convient d'interroger la Commission sportive Fédérale pour savoir s'il nous est possible de modifier notre règlement par exemple en appliquant un score de 8/0 en cas de forfait.
- Une question est posée quant à la vérification des absences de JA non-joueur en R1 et aussi sur le respect par les clubs de nationale et PN du nombre de prestations réalisées. Ce dernier point entraînant des sanctions sportives. A l'heure actuelle, les vérifications ne sont pas faites car il s'agit d'un travail très lourd à mener. Un débat s'engage sur la gestion de ce domaine d'où il ressort les décisions suivantes
 - L'augmentation des pénalités financières en PN de 100 à 250 euros par défaut de JA neutre
 - La suppression des sanctions sportives en cas de défaut au niveau PN
 - Le rappel aux clubs en obligation de pouvoir faire faire des prestations par des JA d'autres clubs
 - La publication à chaque demi-saison de la liste par club des JA qualifiés pour officier avec mises à jour au fur et à mesure des nouvelles qualifications.

- Concernant les pénalités financières en championnat par équipes, le tableau est modifié car certaines ne sont plus appliquées. Voir tableau en annexe du présent compte rendu.
- Concernant le tarif des engagements en championnat par équipes, il est proposé de faire un tarif différencié par division comme cela est pratiqué dans d'autres ligues. Le problème des remboursements de mi-saison ne se pose plus car les engagements sont facturés par phase. Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité
Pré-nationale messieurs : 300
Régionale 1 250
Régionale 2 200
Régionale 3 150
- Il faut préciser pour les barrages que les non-descendants de la division supérieure joueront contre un gagnant de barrage de 2^{ème} de la division inférieure. Par exemple un non-descendant de R1 jouera le maintien contre l'équipe ayant gagné le tour de barrage de 2^{èmes} de R2.
- L'interdiction de participation des poussins de participation aux épreuves adultes figure dans les règlements fédéraux médicaux... Cette interdiction sera publiée dans la grille récapitulative des contraintes de constitution des équipes dans les règlements régionaux.

2.8. Critérium fédéral :

- Féminin :
 - Il est hautement probable que l'échelon N2 benjamines disparaisse la saison prochaine. A partir de là, les poussines et benjamines regroupées en PN benjamines monteront en PN minimes.
 - Les minimes filles avec les meilleures benjamines seront regroupées dans une seule PN qui accèdera à la N2.
 - Les cadettes – juniores – séniors resteront ensemble dans une seule et même pré-nationale. La (les) meilleure(s) de chaque catégorie accédant à la N2 correspondante.
 - Le problème est la création de divisions permettant d'accueillir les féminines qui ne sont pas dans l'un des groupes de pré-nationale. A l'heure actuelle, le principe des R1 par zone Est et Ouest impose des déplacements peu encourageants pour les féminines débutantes qui doivent pour certaines faire des trajets importants... Le tour de table des comités présents montre qu'il ne leur est pas possible de mettre en place des groupes exclusivement féminins. Les féminines gardent la possibilité de choisir de jouer en régionale féminines ou départementale garçons en début de saison pour toutes les catégories. Le principe des R1 Est et Ouest restera donc en vigueur la saison prochaine.
 - Masculin :
 - Les catégories seront regroupées par deux (salle de 16 tables avec 8 tables pour un groupe de 32) avec deux JA ou un JA et assistant JA pour une gestion plus fluide.
 - Nathalie PARAVY propose deux modifications de fonctionnement
 - Scinder le groupe de 32 en 2 groupes de 16 (les 32 joueurs sont placés en poules suivant le serpent ; les poules 1-4-5-8 constituent le groupe 1 et les poules 2-3-6-7 le groupe 2). Cela permet de diminuer le nombre de tours et de gagner quasiment une heure de déroulement.
 - Dans un groupe de 32, ne pas jouer les parties de classement des places 9 à 16 du côté OK et 25 à 32 du côté KO car cela libère les tables pour faire jouer les parties restantes des deux tableaux en même temps (en autoarbitrage). Pour les descendants, comme il y a 14 montants des départements, les 8 derniers sont quasiment assurés de la descente et pour les joueurs des 9 à 16, le maintien est assuré.
- A l'issue du débat qui suit cette proposition la décision est la suivante :
- Passage à deux tableaux de 16 avec classement intégral. Pour l'attribution des points, les 8 premiers de chaque tableau auront les points C et les 8 derniers auront des points D. Le repêchage se fera en partant du 1^{er} repêchable du tableau 1.

Séance levée à 15 H30

